

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-266 DU 6 JUIN 1997

portant approbation du Plan de
Production et du Budget Exercice
1996-1997 de la Société Nationale
pour la Promotion Agricole
(SONAPRA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;

VU le Décret N° 91-161 du 22 Juillet 1991 portant approbation des Statuts
de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) ;

SUR rapport du Ministre du Développement Rural ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Avril 1997,

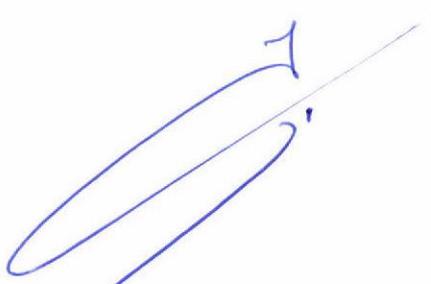
DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Exercice 1996-1997 de la Société
Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) tel qu'il figure en annexe
à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 JUIN 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



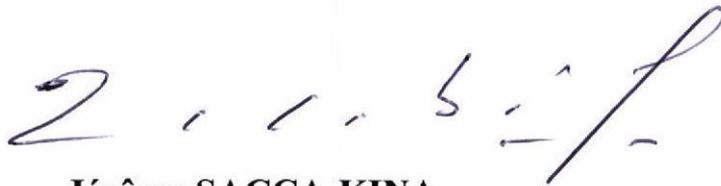
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre du Développement Rural,



Jérôme SACCA-KINA.-

Ampliations PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDR 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
JO 1.-